

### Questions orales

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Lanark-Renfrew-Carleton pour une question supplémentaire.

● (1500)

#### L'ÉTUDE DU BILL C-125

**M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Comme le gouvernement a reconnu la préoccupation des Canadiens au cours des élections d'octobre 1972 à propos de la mauvaise utilisation des fonds d'assurance-chômage et a, en fait, présenté le bill C-125 pour corriger la situation et comme le premier ministre du pays a déclaré que le bill serait étudié et débattu dans les quelques semaines qui suivraient le 3 février 1973, le ministre peut-il nous dire quand cette mesure attendue depuis longtemps sera présentée à la Chambre pour qu'elle l'étudie?

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, la Chambre a déjà étudié une mesure traitant de la caisse d'assurance-chômage. Le deuxième bill est toujours inscrit au *Feuilleton*. Il sera présenté en temps opportun.

\* \* \*

#### LES FINANCES

##### LA THÈSE DE M. JOHN DEUTSCH—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. John Harney (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle se rattache à la déclaration qu'a fait la semaine dernière l'ancien président du Conseil économique du Canada, comme quoi le Canada devrait revoir sa position au sujet de l'accroissement du produit national brut à la lumière des conceptions et de la situation économiques actuelles. Le ministre peut-il redonner l'assurance à la Chambre et ainsi au pays que quelqu'un dans son ministère étudie sérieusement la thèse avancée par M. John Deutsch et bon nombre d'autres penseurs en vue au pays?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Oui, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

#### LA RADIODIFFUSION

##### LA RÉCLAME PENDANT LES ÉMISSIONS DESTINÉES AUX ENFANTS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE S'INSPIRANT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications que je suis heureux de revoir à la Chambre après son voyage à l'étranger. Le ministre peut-il dire à la Chambre

[M. MacEachen.]

quand le Conseil de la radio-télévision canadienne a l'intention d'appliquer la recommandation que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a faite à propos de la publicité pour les jeunes et que la Chambre a acceptée le 14 juillet? Le ministre croit-il qu'une loi soit nécessaire avant que le Conseil s'y conforme?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Monsieur le président, je remercie l'honorable député de la courtoisie dont il a fait preuve en me prévenant, vers midi, qu'il allait poser cette question.

Je me suis reporté au dossier et, à mon avis la décision que le Conseil de la radio-télévision canadienne a rendue à ce sujet, obéit à plusieurs des recommandations qui étaient formulées dans le rapport qui a été présenté et sanctionné à la Chambre. J'estime en effet que doit être étudiée de très près la question de savoir si l'adoption d'une loi est nécessaire pour permettre au CRTC d'aller plus loin, si telle était la décision de cet organisme et la recommandation formelle de la Chambre.

Pour répondre à sa seconde question, j'aimerais que l'honorable député me donne quelques jours de réflexion.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES SPORTS

##### LE FINANCEMENT DU COLISÉUM D'EDMONTON—LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que la ville d'Edmonton et la province de l'Alberta ont respecté leur promesse d'aider à financer le palais des sports et de la culture d'Edmonton, quand peut-on s'attendre à ce que le gouvernement fédéral honore ses obligations?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si la question est suffisamment urgente pour être posée verbalement en ce moment. Si le ministre peut y répondre brièvement, nous lui donnerons la parole. C'est le genre de question que l'on pourrait aisément faire inscrire au *Feuilleton* ou que l'on pourrait examiner au moment de l'ajournement. Si le ministre peut répondre brièvement, nous lui accorderons la parole.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la dernière partie de la question du député.

**M. Paproski:** Je désire savoir quand le gouvernement honorera ses obligations à l'égard du palais des sports et de la culture d'Edmonton.

**M. Lalonde:** Je pense que Votre Honneur a raison; cette question devrait faire l'objet d'un débat. Des pourparlers avec les représentants de la ville d'Edmonton ont eu lieu, mais je me demande à quel engagement le député fait allusion.

**M. Paproski:** A 10 heures, monsieur l'Orateur.